



Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes Février 2019



Sommaire:

CAP A L'OUEST :

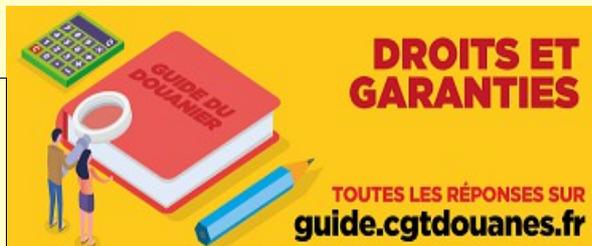
Déclaration préalable et Compte rendu
du CTSD du 06 février 2019.

Déclaration préalable et Compte rendu de la CAPL n° 3
du 19 février 2019.



<https://www.cgtdouanes.fr/>

Depuis 1920, le SNAD oeuvre avec les douaniers pour défendre leurs revendications. Au quotidien, le SNAD s'investit à leurs côtés pour la défense de leurs droits, de leurs missions mais aussi pour de nouvelles conquêtes sociales .





Déclaration liminaire du CTSD de la DI de Nantes du 06 février 2019



Les sections de Bretagne - Pays de la Loire

Monsieur le Président,

Vous réunissez aujourd'hui le premier CTL de l'année, un CTL ô combien important puisque nous devons nous prononcer sur les effectifs de la Direction Interrégionale de Bretagne Pays de la Loire.

La répartition de ces effectifs aura des incidences à court terme avec l'arrivée programmée du Brexit.

Malheureusement, à la lecture des documents, le constat est amer.

Alors que nous nous attendions à une augmentation conséquente des effectifs pour faire face à un BREXIT annoncé « dur », seuls quelques sites sont abondés, qui plus est en trop faible proportion pour pouvoir assumer pleinement les missions.

À notre sens, tous les services seront concernés, et réduire l'impact du Brexit à seulement quatre d'entre eux relève de l'utopie.

Par ailleurs, beaucoup de questions persistent, notamment au sujet des aménagements immobiliers et de l'arrivée de nouveaux matériels.

Mais rassurons-nous, car si la DG est en capacité d'équiper l'ensemble des agents de la surveillance en smartphones, elle doit sans doute pouvoir y ajouter les véhicules et postes informatiques nécessaires !

Pas besoin d'être devin pour comprendre que les premiers jours du Brexit seront compliqués pour nos collègues. Encore une fois, notre administration ne se donne pas les moyens de ses ambitions, et il existe une énorme différence entre les déclarations ministérielles sur notre capacité à être opérationnels le jour J et la réalité du terrain.

Le SNAD-CGT et Solidaires Douanes réaffirment également leur attachement à la séparation des missions entre la branche surveillance et la branche opération commerciale. On ne peut pas demander aux agents de la branche opération commerciale d'assumer les missions de la surveillance. Nous vous rappelons qu'il existe une aptitude spécifique liée notamment au régime de travail, et chaque branche dispose d'une charge de travail suffisamment importante sans avoir à palier le manque d'effectif.

Le risque de confusion est grand ; ce n'est donc pas aux agents de combler le sous-calibrage des services.

En résumé, si nous accueillons favorablement l'augmentation « nette » des effectifs, il nous semble donc légitime d'émettre des réserves sur l'insuffisance relative de ce PAE.

Enfin, la centralisation des tabacs sur un Pôle Régional à Rennes reste à notre avis une erreur.

Le SNAD-CGT et Solidaires Douanes restent opposés à toute concentration de service ayant pour principale conséquence de fragiliser ce dernier en cas de perte de la mission.

Le DAFN et la RI devront certainement en faire les frais prochainement.

Les élus SNAD-CGT et Solidaires Douanes.

Compte Rendu de la CTSD de la DI de Nantes du 06 février 2019

Le quorum étant atteint la séance peut débuter.

La CFDT est désignée secrétaire de séance

Le SNAD CGT donne lecture d'une déclaration liminaire commune CGT / Solidaires. Le document dénonce l'insuffisance des effectifs dans le nouveau PAE 2019 et réitère un avis négatif quant à la concentration des missions et plus particulièrement celle des tabacs dont le sujet est repris à l'ordre du jour.

En réponse à notre déclaration liminaire, le Directeur Interrégional nous répond que la Douane a été la première administration à anticiper et préparer le brexit, avec notamment l'octroi de 700 emplois sur 3 ans.

Même s'il subsiste beaucoup d'incertitudes sur l'issue des négociations entre la Grande Bretagne et l'union européenne, certains éléments ont pu faire l'objet d'évolutions positives. C'est le cas des effectifs mais aussi des crédits dits « brexit » : matériels et immobiliers. Plus concrètement une augmentation de 2,8% du budget global de la douane a été acté par la loi de finances 2019.

Le DI reconnaît tout de même qu'il y a eu une incompréhension par les OS et le personnel entre les répartitions d'effectifs annoncés sur l'ensemble de la période ,Ce sera une répartition pluriannuelle sur 3 ans et non pas des effectifs en poste pour fin mars 2019 ,A cela s'ajoutent les suppressions de personnel annoncées,,,on a l'impression d'avoir déjà vu ça ,,, !!

Pour ce qui est des concentrations des services, elles répondent aux dires du DI d'une nécessité de répondre aux préconisations de la cour des comptes.

Préconisations auxquelles il conviendrait de répondre favorablement sous peine de se voir sanctionner d'une baisse d'effectifs ; un comble pour une administration qui doit impérativement revoir ses effectifs à la hausse en vue du Brexit.

Le DAFN reste le point noir principal de la DI, il faut attendre encore le budget 2020 pour pouvoir se prononcer sur l'avenir de cette taxe, un avenir qui redessinerà à nouveau la cartographie des missions .

1/ règlement intérieur

Le DI confirme que l'unanimité des votes défavorables concerne aussi les abstentions et les refus de vote.

A la demande des OS, il est demandé d'apporter au document les mêmes amendements votés en CTR et qui concerne ce point précis .

La CGT demande le retrait du terme « unanime dans l'article 18 de ce règlement intérieur. En effet, nous estimons qu'il est profondément injuste de conditionner un vote à la décision d'une seule organisation syndicale. Si une seule OS, comme cela s'est déjà produit lors de précédentes réunions, décide de s'abstenir, il est alors impossible de reconvoquer le CTL. Même si cela ne représente pas un enjeu majeur, sur le fond c'est purement anti-démocratique. Nous pensions naïvement que la décision de la majorité valait plus que celle d'une seule OS, mais il faut croire que nous ne partageons pas la même vision de la démocratie.

Le DI refuse donc d'accéder à notre demande au motif qui lui est impossible de faire voter un règlement intérieur autre que celui voté en CTR .Ceci afin dit-il de ne pas s'écarter des textes réglementaires .

contre : 4 CGT et SOLIDAIRES

pour : 4 USD-FO, UNSA et CFDT

2 /PAE (Plafond autorisé d'emplois)

La présentation du PAE 2019 se caractérise par deux évolutions marquantes.

La première concerne l'augmentation des effectifs liée au BREXIT et le second point important est la perte des effectifs DRGC qui basculeront en juillet sur le nouveau service à compétence national du Havre.

Évidemment, nous avons de quoi être optimiste en entendant les déclarations ministérielles qui se montraient rassurantes en annonçant des recrutements conséquents et une préparation à faire rougir la NASA.

Alors que s'est-il passé entre temps ? C'est la question que nous avons posé au DI.

Est ce que raisonnablement la création nette de 21 emplois sur la DI suffiront à être opérationnels le 29 mars. Bien sur que non et nul doute que les premières heures du brexit nous promettent de longues files d'attente et de grands moments de solitude. Mais on nous a annoncé que notre hiérarchie locale partagerait sa présence sur différents sites bretons ...sauvés !!

Alors évidemment, nous ne serons pas en capacité d'assumer pleinement nos missions alors nous allons faire ce que nous faisons maintenant depuis des années : PRIORISER

PPF d'abord, taxation , détaxe (qui peut se faire par régularisation) et si par un pur hasard nous faisons de la LCF alors tant mieux !!

Le SNAD CGT avait également dénoncé une liste trop restrictive des sites prioritaires ; Roscoff, St Malo, Nantes et CE4.

Difficile de présumer de l'impact du brexit sur l'ensemble des PPF, certes, mais à vouloir éviter absolument le saupoudrage des unités, plusieurs entités se trouvent d'ores et déjà en difficulté.

Le DI évoque une priorisation logique mais pour la CGT le problème est tout autre car en réalité l'estimation des besoins est tout simplement sous calibrée.

Chez les OP/CO, et selon le DI, seul le CE4 présentait des certitudes sur l'évolution probable du volume des déclarations. Cela ne veut pas dire que d'autres bureaux ne seront pas impactés favorablement en 2020, espérons le.

Le projet d'une antenne OP/CO à Roscoff a été abandonné car il ne présentait pas de garanties de récupérer des effectifs supplémentaires contrairement à la brigade qui était sûre de pouvoir être abondée . Autrement dit , quand on est pas sûr d'avoir des effectifs, on ne les demande pas ; un nouveau concept.

Le bureau de st malo est en sureffectif , donc compliqué de rajouter encore du personnel. Reste la question du transfert de charge DAFN - transit. Notre précédent DI affirmait que « tout est en tout », en fait toutes les restructurations en cours reposent sur un fragile équilibre, celui des transferts de charge. Celui du DAFN pose question et il n'est pas exclu que les agents en charge de cette mission prêtent main forte sur la partie transit. Tout aurait été tellement plus clair avec des effectifs supplémentaires.

Autre interrogation, celle du différentiel entre les chiffres fournis par la DG et ceux du PAE 2019 de la Bretagne - Pays de la Loire.

Le DI nous répond que les chiffres annoncés par le DG sont pluriannuels et non pas annuels.

Par ailleurs, ces chiffres sont bruts et il faut enlever les suppressions d'emplois liés à d'autres baisses de charge. Vous l'aurez compris, ce n'est pas 700 emplois net en Douane. Notre administration n'échappe pas à l'effort ministériel en matière de réduction des effectifs.

A notre sens, tout cela relève de la schizophrénie ; créer 700 emplois pour s'empresse d'en supprimer une partie.

La question du partage des missions se pose également. Il nous semblait en effet nécessaire de répéter notre attachement au partage des missions dans le respect des attributions normales entre surv et OPCO. Encore une fois, pour palier le manque d'effectifs, on voudrait faire effectuer des missions surv par des agents opco. Lors de la visite du DI sur les sites malouins le lendemain ,le DI a bien confirmé que nos collègues OP/CO feraient bien de la détaxe et de la taxation (missions SURV) mais de manière ponctuelle , uniquement le temps que les effectifs de la brigade soient suffisants pour pouvoir assurer l'ensemble des missions....encore une belle innovation !! Cela représente pour nous un dangereux précédent.

Même s'il semble que la gestion du transit soit assouplie puisque la GB a adhéré au régime international des titres de transit, nous pouvons nous interroger sur la réelle charge de travail que cela représentera. La notion de frontière intelligente reste pour nous un vrai mystère et nous savons déjà que cette fameuse frontière n'a que pour seul but de faciliter les flux.....pas les contrôles.

Dixit M. le DI « On est sur un rétablissement des formalités , pas des contrôles »

vote PAE
contre : 6 CGT/Solidaires/CFDT
abstention : 2 USDFO / UNSA

3 /Pôle tabac

le calendrier du transfert des missions est toujours en cours. Les départements 22 et 56 ont été transférés sur Rennes, reste le 29 qui reste pour le moment à Lorient .

Les formations ont été effectuées et l'agent de St Briec a déjà commencé les contrôles prescrits .

Les archives du 22 et 56 ont été classées dans le bureau à Rennes, et des travaux sont à prévoir pour pouvoir caser les archives vivantes du 29.

Le sujet a déjà été évoqué en CHSCT à 2 reprises. Les représentants du personnel avaient alors rendu un avis défavorable lors d'une délibération commune.

Toutes les concentrations de missions fragilisent un peu plus les sites impactés.

8 voix contre à l'unanimité.

4 /BREXIT

Le DI nous précise que le rétablissement des frontières inclut les formalités mais pas nécessairement les contrôles. D'où notre question ; quelle mission est prioritaire ?

Le PPF reste la priorité absolue, on ne pourra pas tout faire.

Il est admis que les détaxes pourront être régularisées à posteriori et que les contrôles de marchandises ne seront pas une obligation , en raison d'un effectif insuffisant.

Reste la problématique immobilière et organisationnelle. Le principal problème réside à Roscoff où la compagnie Brittany Ferries refuse d'entendre raison et impose un planning horaire intenable de par les structures mêmes du port.

Les VL supplémentaires arriveront dans les services lors des semaine 12 et 13 (Roscoff ,St Malo , Rennes et BSI Nantes) .

5 /questions diverses

- manque place de parking CE4

une demande d'accès à un 2e parking a été faite auprès du président de la CCI mais pas de réponse pour le moment

- à la DR de Rennes, installation d'un digicode pour faire relever la grille automatiquement. Il faut que le digicode soit relié au système alarme incendie.

Il est prévu également l'installation d'une porte anti-panique, à côté de la salle conférence, à l'arrière du bâtiment.

Déclaration liminaire de la CAPL n°3 de la DI de Nantes du 19 février 2019



Saint Malo le 18 février 2019

Monsieur le Président ,

Ces derniers mois ont été marqués par un mouvement social inédit , que nous ne pouvons pas occulter, l'un des plus importants de ces dernières années, en réaction aux inégalités qui fracturent la société française, avec notamment :

- Un pouvoir d'achat en berne avec des dépenses contraintes qui pèsent toujours plus lourds dans le budget des ménages qui représentent près de 39% pour un foyer aux revenus modestes. (enquête DREES)
- Des pensions dont l'évolution ne suit plus le taux d'inflation.

Les fonctionnaires ne sont pas moins touchés, puisqu'ils subissent depuis près de dix ans, le gel de la valeur du point d'indice et ne bénéficieront d'aucune des mesures imposées par les pouvoirs publics aux entreprises pour leurs salariés, que l'Etat ne s'applique pas à lui même pour ses propres agents.

Les revendications des salariés privés et publics, des sans-emplois, des retraités disent stop à la hausse de la CSG pour les retraités, aux coupes budgétaires et suppressions d'emplois, et réclament plus de pouvoir d'achat avec la hausse des salaires et une redistribution des richesses équitable, le maintien voire le renforcement des services publics...

La fonction publique est montrée du doigt, demeure la variable d'ajustement des politiques publiques et le fonctionnaire le bouc émissaire...

Le projet de loi de finances 2019 qui est proposé le confirme. L'ensemble de la Fonction Publique est concerné par les suppressions de poste. « 120 000 emplois sur cinq ans dont 50 000 dans la fonction publique d'état ». Les directions de Bercy devraient être les plus touchées .

La modernisation et la transformation du service public en trompe l'œil est en marche avec la mise en œuvre de CAP22. Cela signifie la fin de notre modèle administratif républicain.

La contractualisation, les rémunérations à la carte et au mérite la « rénovation » des instances de dialogue social avec pour corollaire la suppression de certaines, sont les prémices de la fin du statut de la fonction publique.

La création d'une agence dédiée à la reconversion et à la mobilité des agents de l'Etat démontre la volonté de ce gouvernement de mettre à mal le statut de la Fonction Publique.

Au sein de l'Administration des douanes, les annonces brutales de disparitions de missions « recouvrement de la fiscalité » , du transfert de mission comme l'encaissement de recettes fiscales par un organisme autre que le comptable public, de créations de nouvelles missions liées au Brexit sous évaluées sont autant de facteurs anxiogènes pour les douaniers.

Les effectifs promis pour le BREXIT ne seront pas à la hauteur des besoins des services, d'autant plus que les services des opérations commerciales ont été oubliés dans le dispositif qui sera mis en œuvre

C'est pourquoi le SNAD-CGT continue de revendiquer :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice
- Le rattrapage des primes ACF pour tous les agents des douanes
- L'augmentation de l'indemnité de risque à 110 points d'indice
- L'arrêt des suppressions d'emplois et des fermetures de bureaux et brigades.
- Le rejet d'une nouvelle réforme des retraites qui consisterait à un allongement de la durée de cotisations et une baisse du montant des pensions
- La revalorisation des heures de nuits, des frais de repas,
- L'attribution de la prime de résidence à tous les agents qui en sont dépourvus en métropole.
- Le financement de la mutuelle à hauteur de 50 %
- La fin de la pénalisation des malades par la suppression de la journée de carence.

Pour l'heure, et s'agissant de notre ordre du jour, à savoir le tableau d'avancement au grade d'ACP1, les élus du SNAD CGT continuerons à défendre concrètement nos parcours professionnels, nos carrières et nos rémunérations, c'est pourquoi la CGT revendique :

- une augmentation du point d'indice et des revalorisations de grilles correspondant à des gains réels de pouvoir d'achat, pour toutes les catégories d'agent ;
- une augmentation des taux de promotions permettant de dérouler des carrières linéaires, sans blocage, dans chacun des corps.
- Un passage au grade supérieur dès que les critères statutaires sont atteints.
- une information complète et précise à tous les agents des éléments affectant leur rémunération.

Compte Rendu de la CAPL n°3 de la DI de Nantes du 19 février 2019

TABLEAU D'AVANCEMENT ACP1

En réponse aux déclarations liminaires CGT et Solidaires, Monsieur le Président de séance ne s'est pas prononcé sur les sujets politiques abordés, ceux-ci relevant des instances gouvernementales, même si certains risquent d'avoir un impact sur la fonction publique.

Concernant les emplois, à la DGDDI, la tendance 2019 est plutôt aux recrutements, (+21 emplois dans la DI). Ceci est lié au Brexit. Dans ce cadre, les services OP/CO ne sont pas oubliés puisque certains bureaux vont avoir quelques effectifs supplémentaires.

Pour ce qui est de la réforme de la fonction publique et la « rénovation des instances », seul un avant projet de loi est connu, avec un projet de fusion du CT et du CHS, mais rien n'est arrêté et on n'en connaît pas encore l'articulation pratique .

L'agence de recouvrement fait l'objet d'une réflexion pour une création à l'horizon 2022.

Pour l'instant, la TVA sur les pétroles et sur les boissons alcoolisées est transférée à la DGFIP.

Concernant la CAPL, le président reconnaît que les taux de promotion ne sont pas très élevés mais tient à préciser qu'ils se rapprochent de ceux des autres ministères.

1- Règlement intérieur des CAP locales :

Ce document est le règlement type des capl , il est identique à celui qui a été adopté en 2014 lors du précédent mandat.

Approuvé à l'unanimité

2 – Approbation du PV de la CAPL N°3 du 13/12/18 , inscriptions au tableau annuel des mutations des ACP2 : approuvé à l'unanimité

3 - Examen du tableau d'avancement ACP1 :

Rappel des critères statutaires pour une inscription au tableau d'avancement d'ACP1 :

Peuvent être inscrits sur le TA d'ACP1, les ACP2

- Ayant un an d'ancienneté dans le 4ème échelon
- Et comptent au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade au 31 décembre 2018.
- Ou bénéficiaire de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de la catégorie C.
- Ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C

Les critères ci-dessus résultent de la mise en œuvre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR)

44 vocations dans la DI de Bretagne Pays de Loire (6 CO/38 SU)

Tous les agents ayant vocation ont été proposés par le DI ;

Cette proposition a été votée :

POUR : parité administrative /CGT/CFDT

CONTRE : Solidaires motif : diminution du nombre de poste, impact néfaste du PPCR

Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant du SNAD CGT

Nom :

Prénoms :

Grade :

Indice :

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Complète:

(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :

